

L'ajournement

Donc, madame la Présidente, j'espère que le secrétaire parlementaire nous apportera une solution plus juste, plus efficace, et j'espère pouvoir avoir cette réponse aujourd'hui.

• (1825)

[Traduction]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je connais très bien le Liban. Lorsque j'y suis allé pour la première fois, c'était le joyau de la Méditerranée. C'était un lieu de villégiature merveilleux. C'était également un centre bancaire. Après avoir visité d'autres pays, il faisait immensément plaisir d'arriver au Liban. Par contre la dernière fois que j'y suis allé, notre avion a été autorisé à se poser et à faire le plein, et nous avons dû repartir immédiatement. Nous ne pouvions même pas nous rendre dans la ville.

Je suis heureux de pouvoir compléter la réponse de l'honorable ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} Vézina) au député de York-Ouest (M. Marchi) le 20 avril dernier.

Le Canada prend depuis un certain temps des mesures spéciales pour venir en aide aux victimes de troubles au Liban. Ce programme spécial destiné aux Libanais et qui demeure en vigueur permet à des personnes faisant partie de la catégorie des parents aidés d'être parrainées pour immigrer au Canada selon des critères assouplis. En 1988, plus de 800 Libanais ont été admis au Canada en vertu de ce programme. Depuis 1973, nous en avons accepté plus de 15 000. Comme la situation au Liban reste imprévisible, elle continuera à être surveillée par les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et nous modifierons les services d'immigration en conséquence. Autrement dit, si nous constatons que la situation empire et qu'il y a plus de demandes, nous augmenterons le nombre de nos agents sur place en conséquence.

Le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés n'a pas encore envisagé la question d'un mouvement de réfugiés. Nous sommes en rapport avec son représentant dans la région et cela pourrait changer. Le principal bureau d'immigration pour la région est à Damas et il continue de desservir les personnes qui peuvent s'y rendre. Mais, naturellement, c'est plutôt difficile, surtout si, en tant que chrétien, vous essayez de traverser la plaine de la Beqaa pour vous rendre à Damas.

Le bureau canadien des visas établi à Chypre a pu répondre à la demande de services d'immigration là-bas. Pour ceux qui sont déjà sortis du Liban, le Canada a un consul honoraire à Chypre et il y a actuellement un agent d'immigration à Nicosie qui fournit des services et dispose de l'aide de plusieurs adjoints civils.

Un service de courrier spécial a été institué entre Damas et Nicosie. Les Libanais qui ont terminé leurs démarches d'obtention de visa peuvent en prendre possession dans l'une ou l'autre ville. Un Libanais peut également s'adresser à n'importe quelle autre mission canadienne pour demander à émigrer en vertu du programme spécial pour le Liban.

Pour le moment, donc, le Canada fournit, à notre avis, un bon service à ceux qui peuvent quitter le Liban et être admissibles en vertu des mesures spéciales. Nous continuerons à surveiller la situation, au cas où l'évolution nécessiterait des services plus importants.

Nous remercions le député de son intérêt pour cette question.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)